

2

**ACCORD D'ENTREPRISE
RELATIF A L APPLICATION DE L ACCORD REGIONAL INTERPROFESSIONNEL
SUR LES SALAIRES
Accord Jacques BINO**

CASINO DE SAINT-FRANCOIS

Entre,

La Direction du Casino de la Marina de Saint François (SOGABA) représentée par Monsieur Jean-François BERTHIAUD en qualité de Président du Directoire, Directeur Responsable

D'une part

Et Les Organisations syndicales Membres du LKP représentées par les délégués syndicaux

- Monsieur Charly LENDO, Secrétaire Général de l'UTHTR/UGTG
- Monsieur Wulfran SIFFLEUR Délégué Syndical CGTG

D'autre part

Il a été convenu ce qui suit

Article 1 Cadre juridique de l'accord

Le présent accord est pris en application de l'article L.2232.16 relatif à la Négociation Collective au niveau de l'entreprise, d'un établissement ou d'un groupe d'établissements

Article 2 : Champ d'application

Le présent accord s'applique dans toutes ses dispositions au sein de l'entreprise Casino de la Marina de Saint- François (SOGABA)

Article 3: Application de l'accord

La société SOGABA Casino de la Marina de Saint François signataire du présent accord, accepte d'appliquer à compter du 1^{er} Mars 2009 l'Accord Régional Inter professionnel , Accord Jacques BINO, dans toutes ses dispositions.

donc

OL

JFB

Les parties conviennent d'assurer le suivi de cet accord par l'intermédiaire de la commission prévue dans son article VIII et de se rencontrer une fois l'arrêté d'extension de cet accord paru.

Article 4: Reprise du travail

Il est convenu entre les parties que la signature du présent accord d'entreprise vaudra accord de fin de conflit.

Le travail reprendra donc aux heures habituelles le vendredi 13 Mars 2009

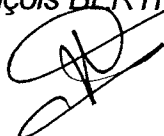
Article 5: Publicité

Le présent accord sera à la diligence de la société, déposé à la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi conformément aux dispositions de l'article D. 2231.2 du Code du Travail.

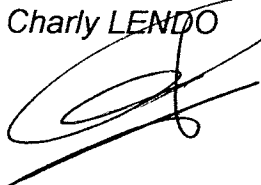
A St François, le 13 Mars 2009
A 2 H 30

Etabli en 5 exemplaires originaux comportant chacun 2 pages.

Le Directeur Responsable
Jean François BERTHAUD



Pour l' UTHTR/UGTG
Charly LENDO



Pour la CGTG
Wulfran SIFFLEUR



